

**D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus**

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale (les 3 parties) sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

Les éléments ci-dessous proviennent du projet d'établissement. Ils définissent la stratégie de l'établissement pour les années à venir.

Un paragraphe concerne la coopération internationale, une des 5 missions de l'enseignement agricole.

La construction d'une Europe des citoyens et la prise en compte des problèmes alimentaires de la planète imposent « d'apprendre le monde avec les autres »

"Les établissements participent à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants." (Code rural)

Plusieurs actions sont en cours de mise en place (partenariats avec l'Espagne, le Maroc, ...), il s'agit d'échanges culturels et d'apport de techniques.

Dans le cadre de ces échanges nous souhaitons :

- développer les relations et les échanges internationaux en tissant des partenariats ;
- échanges réciproques : voyage dans le pays, accueil des partenaires ;
- voyages d'étude liés au domaine professionnel ;
- séjours linguistiques ;
- stages à l'étranger et accueil de stagiaires étrangers ;
- réalisation commune avec un partenaire étranger (étude de milieu, animation, chantier, théâtre, ...)
- formations de formateurs ;
- accueil de coopérants (assistant culturel).

Ces partenariats seront définis en fonction des événements, des rencontres, des individus, l'Europe étant une évidence mais pas une exclusivité.

- favoriser la mobilité des apprenants en facilitant leurs demandes d'information, de bourses, d'élaboration de projets individuels. L'application du système de crédits ECTS au BTSA doit permettre les échanges universitaires des étudiants au sein de l'espace européen.

- développer la mobilité de tous les personnels et accueillir leurs homologues étrangers.

Le cas échéant, pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme. (max. 2000 caractères)

Langue originale [FR]

Voir paragraphe précédent sur le projet d'établissement.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur\*) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

prorité 1 : augmenter les niveaux de qualification pour former les diplômés et les chercheurs  
-notre établissement propose deux formations en BTSA au lycée. Les places disponibles pour entrer en 1ère année ont augmenté depuis 2 années. elles sont passées de 48 places à 56 places. Nous proposons également des formations BTSA et licence professionnelle par voie de l'apprentissage.

Ainsi nous intégrons davantage de jeunes dans l'enseignement supérieur par différentes voies.

La politique de l'établissement est d'intégrer 25% de jeunes issus d'un bac professionnel.

Afin d'éviter un décrochage scolaire, le BTSA propose un module de formation à hauteur de 87h permettant d'accompagner le jeune dans sa voie de formation et de l'aider à l'orienter professionnellement (connaissance de soi, travaux méthodologiques, CV , entretien individuel,..)

Le ministère de l'agriculture poursuit également une politique d'aide financière à la scolarité en proposant des bourses d'enseignement supérieur aux étudiants de BTSA éligibles.

priorité 2 : Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur

-les diplômes proposés par l'établissement ont été soit rénovés en 2010 (BTSA TC) soit sont rénovés pour la rentrée 2013 (BTSA AP). Ils suivent un référentiel dans lequel les professionnels ont été associés dans la rédaction sur les évolutions des futurs métiers. L'enseignement qui en découle suit ces prérogatives. A cela l'établissement a pour support une exploitation horticole permettant aux étudiants d'appliquer leur apprentissage.

Enfin nous sommes équipés de matériel informatique permettant l'utilisation de TIC (cours en D.A O, des laboratoires de langue, l'accès aux ressources documentaire par l'internet (e-sidoc)....)

priorité 3 : relever la qualité à la mobilité et à la coopération transnationale :

Nous ouvrons nos candidatures dans les formations BTSA via la procédure admission post bac sur internet. A ce jour seul des candidats francophones postulent à nos formations; cependant aucun candidat africain n'a pu venir faute de visa.

priorité 4 : faire le lien entre enseignement supérieur, la recherche et les entreprises pour favoriser l'excellence et le développement régional :

-Nos étudiants réalisent dans leur cursus 12 à 16 semaines de stage en entreprise, leur permettant de découvrir puis d'intégrer le monde professionnel.

- Notre exploitation horticole développe également des expérimentation avec des entreprise partenaires; ce travail est réalisé avec des étudiants de l'établissement (exemple : expérimentation de toiture végétalisée, expérimentation de différents entretien de gazon , teste de matériel d'outillage et de jardinage avec une entreprise finlandaise,..)

priorité 5 : améliorer la gouvernance et le financement

Depuis plusieurs années l'établissement a sa propre autonomie de fonctionnement

\* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)